Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Senneterre tenue le 2 novembre 2026 à 20 heures à l'hôtel de ville situé au 551, 10e Avenue à Senneterre.

Veuillez noter que ce procès-verbal n'a pas été approuvé par le conseil municipal. Il sera approuvé, avec ou sans modification, lors de la prochaine séance ordinaire du conseil.

Étaient présents : Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse;
M. Raymond Matte, conseiller du quartier nº 1;
M. René Paquin, conseiller du quartier nº 2;
Mme Véronique Perrier, conseillère du quartier nº 3;
M. Danio Fournier, conseiller du quartier nº 4;
Mme Marie-Pier Pelletier, conseillère du quartier nº 6.

Formant quorum sous la présidence de Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse.

Étaient également présentes : Mme Anne-Renée Jacob, directrice générale;
Mme Martine Mainville, greffière.

Était absente : Mme Jade Morel-Garneau, conseillère du quartier nº 5.

2026-227 **Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu**

Il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :
D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
En ajoutant les sujets suivants :

9.1 Entretien de la neige à la pelle – Bâtiments municipaux – Saison hivernale 2026-2027

Et en permettant l'ajout de sujets divers.

L'ordre du jour devra donc se lire comme suit :

1. Présences
2. Adoption de l'ordre du jour et des sujets à ajouter s'il y a lieu
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2026
4. Demandes dans la salle
5. Administration et ressources humaines
 - 5.1. Approbation de la liste des comptes à payer
 - 5.2. Modification du titre d'emploi et de la description de tâches du poste de préposé aux services généraux
 - 5.3. Modification de la description de tâches et de la grille salariale du poste d'adjoint administratif
 - 5.4. Embauche d'une adjointe administrative
 - 5.5. Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses de l'exercice financier 2026
6. Travaux publics, urbanisme et environnement
 - 6.1. Adoption du second projet du règlement nº 2026-766 modifiant le règlement de zonage nº 2015-626
 - 6.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement nº 2026-767 modifiant le règlement nº 2015-625 étant le plan d'urbanisme de la Ville de Senneterre

2026-227 (suite)

6.3. Adoption du projet de règlement nº 2026-767 modifiant le règlement nº 2015-625 étant le plan d'urbanisme de la Ville de Senneterre
6.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement nº 2026-768 modifiant le règlement de zonage nº 2015-626
6.5. Adoption du premier projet de règlement nº 2026-768 modifiant le règlement de zonage nº 2015-626

7. Sécurité publique et incendie
7.1. Prolongation de l'entente de soutien financier — projet d'atténuation des risques liés aux feux de forêt — autorisation de signature de l'avenant nº 1

8. Loisir, jeunesse, communautaire et saines habitudes de vie
8.1. Réfection de l'entrée et des installations sanitaires du Centre sportif André-Dubé – Rejet des soumissions, annulation des appels d'offres sur invitation des lots 1, 2 et 3

9. Sujets à ajouter
9.1. Entretien de la neige à la pelle – Bâtiments municipaux – Saison hivernale 2026-2027

10. Période de questions
10.1. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2026-228 **<u>Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2026</u>**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire lecture;
À ces causes, il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par le conseiller René Paquin :
Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 octobre 2026 soit approuvé tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

<u>Demandes dans la salle</u>

Aucune demande n'a été présentée en lien avec les points de l'ordre du jour par les citoyens présents dans la salle.

2026-229 **<u>Approbation de la liste des comptes à payer</u>**

Il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par le conseiller René Paquin :
Que la Ville de Senneterre approuve la liste des comptes à payer, préalablement vérifiée par le conseiller Raymond Matte, au montant de 185 024,18 $ au fonds de l'état des activités financières.

Adoptée à l'unanimité

2026-230 **Modification d'un poste et d'une description de tâches : surveillant des services de nettoyage**

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Pelletier, appuyé par le conseiller René Paquin :
Que le poste de préposé aux services généraux porte dorénavant le nom de surveillant des services de nettoyage;
Que la nouvelle description de tâches relative au poste de surveillant des services de nettoyage soit approuvée afin de refléter davantage le travail réalisé;
Que la grille salariale applicable à ce poste demeure inchangée.

Adoptée à l'unanimité

2026-231 **Modification de la description de tâches et de la grille salariale du poste d'adjoint administratif**

Il est proposé par le conseiller Raymond Matte, appuyé par le conseiller Danio Fournier :
Que la nouvelle description de tâches et la nouvelle grille salariale relatives au poste d'adjoint administratif soient approuvées, pour une entrée en vigueur le 2 novembre 2026.

Adoptée à l'unanimité

2026-232 **Embauche d'une adjointe administrative**

Il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par le conseiller Danio Fournier :
Que la Ville de Senneterre procède à l'embauche de Mme Myriam Germain-Sylvain à titre d'adjointe administrative, selon les conditions suivantes :

- Il s'agit d'un emploi de catégorie col blanc;
- Le début de l'emploi est le 2 novembre 2026;
- L'échelon salarial n^{o} 4 est applicable conformément à la convention de travail des employés administratifs;
- Mme Germain-Sylvain est assujettie à une période de probation d'une durée de 130 jours, à compter du 2 novembre 2026.

Que les conditions salariales applicables soient celles de la convention de travail des employés administratifs.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses de l'exercice financier 2026

La greffière dépose, au nom de la directrice des Services administratifs et trésorière, les deux états comparatifs des revenus et des dépenses de l'exercice financier 2026, réunis dans un même rapport, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*. Le premier compare les revenus et les dépenses réalisés du 1er janvier au 30 septembre 2026 à ceux réalisés au cours de la période correspondante de 2025. Le second compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'ensemble de l'exercice financier 2026 à ceux prévus au budget de cet exercice.

2026-233 **Adoption du second projet du règlement nº 2026-766 modifiant le règlement de zonage nº 2015-626**

Il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :

Que la Ville de Senneterre adopte le second projet du règlement nº 2026-766 modifiant le règlement de zonage nº 2015-626, les conditions énumérées à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ayant été respectées. Ce règlement n'a pas fait l'objet de changement depuis le dépôt du premier projet.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion et dépôt du projet de règlement nº 2026-767 modifiant le règlement nº 2015-625 étant le plan d'urbanisme de la Ville de Senneterre

Le conseiller René Paquin donne avis de motion que le règlement nº 2026-767 modifiant le règlement nº 2015-625 étant le plan d'urbanisme de la Ville de Senneterre sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal et je procède au dépôt du projet de règlement.

2026-234 **Adoption du projet de règlement nº 2026-767 modifiant le règlement nº 2015-625 étant le plan d'urbanisme de la Ville de Senneterre**

Il est proposé par le conseiller Raymond Matte, appuyé par la conseillère Véronique Perrier :

Que le conseil municipal adopte, tel que rédigé, le projet de règlement portant le nº 2026-767 modifiant le règlement nº 2015-625 étant le plan d'urbanisme de la Ville de Senneterre;

Que le conseil fixe la tenue de l'assemblée publique de consultation au 10 novembre 2026, à 19 h, à l'hôtel de ville de Senneterre;

Que cette assemblée soit tenue par la mairesse ou par tout autre membre du conseil désigné par celle-ci, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Que la greffière soit autorisée à publier et afficher l'avis public requis conformément à l'article 126 de cette loi.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion et dépôt du projet de règlement nº 2026-768 modifiant le règlement de zonage nº 2015-626

Le conseiller René Paquin donne avis de motion que le règlement nº 2026-768 modifiant le règlement de zonage nº 2015-626 de la Ville de Senneterre sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal et je procède au dépôt du projet de règlement.

2026-235 **Adoption du premier projet de règlement nº 2026-768 modifiant le règlement de zonage nº 2015-626**

Attendu qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement nº 2026-768 modifiant le règlement de zonage n° 2015-626 a été déposé à la présente séance;
À ces causes, il est proposé par le conseiller Danio Fournier, appuyé par le conseiller René Paquin :
Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement nº 2026-768 modifiant le règlement de zonage nº 2015-626 de la Ville de Senneterre;
Que le conseil fixe la tenue de l'assemblée publique de consultation au 10 novembre 2026, à 19 h, à l'hôtel de ville de Senneterre;
Que cette assemblée soit tenue par la mairesse ou par tout autre membre du conseil désigné par celle-ci, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
Que la greffière soit autorisée à publier et afficher l'avis public requis conformément à l'article 126 de cette loi.

Adoptée à l'unanimité

2026-236 **Prolongation de l'entente de soutien financier — projet d'atténuation des risques liés aux feux de forêt — autorisation de signature de l'avenant nº 1**

Attendu que le gouvernement a approuvé le Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) à titre de politique-cadre sur les changements climatiques ainsi que son Plan de mise en œuvre 2025-2030;
Attendu que le ministère de la Sécurité intérieure (MSI) dans le Cadre pour la prévention des sinistres (CPS) peut offrir un soutien financier pour des travaux de prévention et d'atténuation des risques de sinistres;
Attendu que la Ville de Senneterre a signé une entente de soutien financier dans le cadre de ce programme;
Attendu que les travaux ne sont pas terminés au terme de l'entente et que l'entièreté des sommes n'ont pas été dépensées;
À ces causes, il est proposé par le conseiller Raymond Matte, appuyé par le conseiller Danio Fournier :
Que la Ville de Senneterre demande au MSI de prolonger l'entente en convenant d'un avenant qui permettra de finaliser l'ensemble des travaux et dépenser l'entièreté des sommes concernant la prévention et l'atténuation de risques liés aux feux de forêt;
Que la mairesse et /ou la direction générale soient mandatées pour signer tous les documents en lien avec ce projet, dont l'avenant à l'entente de financement avec le MSI visant la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt dans la Ville de Senneterre.

Adoptée à l'unanimité

2026-237 **Réfection de l'entrée et des installations sanitaires du Centre sportif André-Dubé — Rejet des soumissions et annulation des appels d'offres sur invitation des lots 1, 2 et 3**

Attendu que la Ville a procédé à des appels d'offres sur invitation pour la réfection de l'entrée et des installations sanitaires du Centre sportif André-Dubé, répartis en trois lots, soit :

- Lot 1 : Entrepreneur général;
- Lot 2 : Électricité;
- Lot 3 : Plomberie et mécanique;

2026-237 (suite)
Attendu qu'en l'absence de soumission reçue lors du premier appel d'offres sur invitation pour le lot 1, la Ville a procédé à une relance suivant la même procédure;
Attendu qu'une seule soumission a été reçue dans le cadre de cette relance, soit celle de Les Constructions Benoit Doyon inc., au montant de 163 155,79 $ avant taxes, et que ce montant dépasse le seuil applicable à l'octroi d'un contrat par appel d'offres sur invitation;
Attendu que le conseil avait laissé en attente l'octroi des contrats des lots 2 et 3 jusqu'à l'obtention des résultats du lot 1, puisque leur réalisation est directement liée aux travaux de l'entrepreneur général;
Attendu qu'il y a lieu, dans ces circonstances, de rejeter les soumissions et d'annuler les appels d'offres sur invitation pour l'ensemble des trois lots;
Il est proposé par la conseillère Véronique Perrier, appuyé par la conseillère Marie-Pier Pelletier :
Que les soumissions reçues pour les lots 1, 2 et 3 du projet de réfection de l'entrée et des installations sanitaires du Centre sportif André-Dubé soient rejetées;
Que les appels d'offres sur invitation relatifs à ces trois lots soient annulés et qu'aucun contrat ne soit octroyé dans le cadre de ces démarches.

Adoptée à l'unanimité

2026-238 **<u>Entretien de la neige à la pelle – Bâtiments municipaux – Saison hivernale 2026-2027</u>**

Attendu que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation le 24 septembre 2026 pour l'entretien de la neige à la pelle aux bâtiments municipaux pour la saison hivernale 2026-2027;
Attendu qu'aucune soumission n'a été reçue à l'échéance du 9 octobre 2026 et qu'une relance a été effectuée le 19 octobre 2026, avec une date limite de réception fixée au 2 novembre 2026, à 10 h;
Attendu que le contrat vise le centre socioculturel et la bibliothèque municipale, le Club de curling de Senneterre, l'église Saint-Paul, l'hôtel de ville et la caserne d'incendie ainsi que le Centre sportif André-Dubé;
Attendu que la Ville a reçu trois soumissions dans le délai prescrit, aux montants suivants :

Soumissionnaire	**Montant forfaitaire avant taxes**
Entreprise E.T.T.	8 000,00 $
Transport Allaire inc.	12 883,57 $
Déneigement Chouinard	14 500,00 $

Attendu qu'Entreprise E.T.T. a présenté la plus basse soumission conforme, au montant total de 8 000,00 $, taxes en sus, pour l'ensemble des cinq bâtiments;
Il est proposé par le conseiller Raymond Matte, appuyé par le conseiller René Paquin :
Que le contrat d'entretien de la neige à la pelle aux bâtiments municipaux pour la saison hivernale 2026-2027, débutant le 1er novembre 2026 et se terminant le 30 avril 2027, soit octroyé à **Entreprise E.T.T.**, au montant forfaitaire de **8 000,00 $, taxes en sus**, soit **9 198,00 $, taxes incluses**, conformément à sa soumission ainsi qu'aux documents d'appel d'offres et aux addendas;
Que le taux horaire applicable aux travaux autorisés hors forfait soit celui indiqué au bordereau de soumission, soit **95,00 $, taxes en sus, par heure-personne**, toute intervention devant être préalablement autorisée conformément au devis;
Que les documents d'appel d'offres, les addendas, la soumission retenue et la présente résolution constituent les documents contractuels liant les parties.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions
Une période de temps est accordée pour répondre aux questions des citoyens présents.

Levée de la séance
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Nathalie-Ann Pelchat	Martine Mainville
Mairesse	Greffière